

Règlement Bel-aL 2012-2013

1. Nom de l'organisation.

Le nom de l'organisation est Belgian Amateur League, abrégé en Bel-aL.

2. Secrétariat des compétitions.

Le secrétariat des compétitions est placé chez :

Dhr. Eddy Arbyn,
Mandenmakerstraat 10, 9100 Sint Niklaas.
Tel. +32 3 778 00 91.
Email: eddy.arbyn@gmail.com

3. Division en classes, danses par classes et par disciplines.

Les classes suivantes sont organisées :

Classe	Qui est admis ?	Tenue de compétition
Bronze	Premières leçons à partir de septembre 2011	Interdit
Argent	Premières leçons à partir de septembre 2010	Interdit
Or	Premières leçons à partir de septembre 2009	Interdit
Open Startclasse	Tous les couples médaillistes qui le souhaitent. Interdit aux couples Open Classe.	Interdit
Open Classe	Couples compétiteurs et couples médaillistes qui le souhaitent.	Obligatoire (voir aussi « Vêtements »)

Les conditions d'admission des catégories Bronze, Argent et Or sont fixées pour aider le professeur de danse à inscrire ses élèves dans la catégorie adéquate. Afin de permettre une qualification honnête, le jury (sous la direction du Chairman) peut à tout moment promouvoir un couple dans une catégorie supérieure si le niveau de prestation de ce couple le justifie.

Les couples (également les couples des formations) qui pour la première fois participent à une compétition Bel-aL :

- Se présenteront au secrétariat des compétitions avec leur carte d'identité délivrée par leur commune de domicile.
- Avant la première participation à une catégorie Open Startclasse, Open Classe ou Formation, fourniront au secrétariat une attestation médicale délivrée par un médecin (l'attestation peut être téléchargée du site web)
- Recevront après leur enregistrement leur livret de compétition (uniquement pour les catégories Open Startclasse, Open Classe ou Formation).

Danses :

	Standard					Latin				
	EW	QS	TA	SF	VW	CC	JI	RU	SA	PD
Bronze	X	X				X	X			
Argent	X	X	X			X	X	X		
Or	X	X	X			X	X	X		
Open Startclasse	X	X	X	X		X	X	X	X	
Open Classe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Limitation de figures: cette saison, uniquement en catégorie Bronze. ATTENTION : les lifts ne sont autorisés dans aucune catégorie ni aucune discipline.

Bronze standard :

- Pas de lignes.
- En Quickstep : pas de chassés sautés, pas de kicks, pas de flicks.

Bronze latines :

- Pas de drops
- Pas de lignes basses

Vêtements:

Sauf pour les catégories Open Classe et Formations, les tenues de compétitions sont INTERDITES pour toutes les autres catégories (aussi pour les Open Startclasse).

Spécifiquement pour les catégories Bronze et Argent, les vêtements ne pourront comporter aucun élément qui pourrait faire penser à un vêtement de compétition. Pour la catégorie Or, une légère tolérance existe, mais celle-ci pourra être supprimée à tout moment. Dans tous les cas, les tenues de compétition ou assimilées sont aussi interdites en catégorie Or.

Pour la catégorie Open Classe, (tenue de compétition obligatoire) l'habit n'est pas obligatoire pour le danseur mais bien un nœud papillon ou une cravate.

Le responsable du secrétariat veillera au respect de cette règle. 0 chaque première infraction, il sera donné un avertissement au fautif. À partir de la deuxième infraction, le fautif se verra immanquablement disqualifié et / ou exclu pour la compétition concernée.

Il n'existe pas de possibilité d'appel pour ces sanctions.

4. Catégories d'âge.

En Bronze et Argent, il n'y a temporairement pas de catégories d'âge.

La catégorie Or est divisée comme suit :

- -35 ans
- +35 ans

En Open Startclasse, il n'y a temporairement pas de catégories d'âge.

La catégorie Open Classe est divisée comme suit :

- -35 ans
- +35 ans
- +45 ans
- +53 ans
- +60 ans.

Les catégories +53 et +60 ne dansent que les danses standard.

La catégorie d'âge est déterminée par l'âge au 1^{er} septembre de la saison sportive. Les deux partenaires doivent avoir atteint l'âge requis pour monter de catégorie d'âge. Il n'y a pas de passage vers une catégorie d'âge supérieure en cours de saison.

5. Système de promotion.

Les points de promotion, valables pour toutes les catégories, sont attribués sur base du tableau suivant :

	Place dans le classement :						
	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de couples participants:							
25 et plus	3	3	3	3	3	2	1
de 19 à 24	3	3	3	3	2	1	-
de 15 à 18	3	3	3	2	1	-	-
de 10 à 14	3	3	2	1	-	-	-
de 6 à 9	3	2	1	-	-	-	-
de 4 à 5	2	1-	-	-	-	-	-
de 1 à 3	1		-	-	-	-	-

6 (six) points de promotion sont nécessaires pour être promu.

Un couple de la catégorie Or qui a obtenu 6 points de promotions est obligatoirement promu vers la catégorie Open Startclasse.

6. Jury.

Peuvent juger :

- Les professionnels belges : membres diplômés en possession d'une licence de juge valide Buldo et / ou WDC.
- Les professionnels étrangers : En possession d'une licence de juge valide WDC ou une licence de juge délivrée par une fédération sœur affiliée au WDC.

Les listes des juges licenciés et des chairmen sont tenues par Rony Daelemans.

Le jury est constitué comme suit :

- Chairman : (juge 1) désigné par le Président à tour de rôle à partir de la liste des détenteurs de la licence de juge valide et qui ont aussi suivi la formation « Chairman ».

- Juge 2, 3, 4, 5, 6 : désignés à tour de rôle à partir de la liste des détenteurs d'une licence de juge valide. L'organisateur prend pour ce faire contact avec le gestionnaire de ces listes.
L'organisateur dispose aussi de la possibilité d'inviter des juges étrangers. Ceux-ci doivent répondre aux critères mentionnés ci-dessus.

La composition complète du jury doit être communiquée au secrétariat de compétitions 2 mois avant la compétition.

Championnat : le jury complet est désigné par le comité UBPD M.

7. Présélections.

Pour pouvoir participer au championnat, un même couple doit avoir participé à minimum deux présélections au cours de la saison.

8. Bureau de calcul.

Le bureau de calcul est sous la responsabilité de Baudouin Mine.

Le bureau de calcul établit les séries en collaboration avec le secrétariat des compétitions. Jusque et y compris 7 compétiteurs, finale directe. À partir de 8 compétiteurs ½ finale et repêchage sont dansés.

Jusque maximum 7 compétiteurs, deux finales seront dansées (au lieu de un general look et une finale). Pour calculer le résultat final, les résultats des deux finales seront pris en considération de manière égale.

9. Participants étrangers et danser à l'étranger : qui, quoi, comment ?

Toutes les compétitions sont aussi ouvertes aux compétiteurs étrangers. Tous les compétiteurs belges sont aussi libres de concourir à l'étranger. Le comité de l'UBPD M établira la sélection belge uniquement pour les compétitions pour lesquelles il existe une limitation officielle du nombre de participants par pays.

10. Inscriptions.

Tous les danseurs sont affiliés à la FDSF et payent une cotisation annuelle de 7,5€ par personne. Pour les catégories Bronze, Argent et Or, cette cotisation n'est due qu'à partir de la deuxième participation. Pour les catégories Open Startclasse, Open Classe et Formations, cette cotisation est due dès la première participation.

Le formulaire d'affiliation est téléchargeable depuis le site web et doit être obligatoirement complété et signé par les deux partenaires du couple. Il doit être remis au secrétariat des compétitions avant la première participation.

La participation est ouverte à tous les couples de toutes les fédérations.

- Les couples qui désirent participer aux compétitions Bel-aL doivent être inscrits via leur professeur UBPD M ou par le responsable de l'école / du club. Ce responsable doit être mandaté pour ce faire par le professeur UBPD M.

- Les compétiteurs affiliés à d'autres associations (Dansliga, FBDS, ...) qui n'ont pas de professeur / entraîneur UBPDMD peuvent se faire inscrire via le secrétariat de leur association.
- Les couples étrangers peuvent s'adresser au secrétariat qui leur fournira les instructions nécessaires.
- Les couples qui ne sont pas enregistrés auprès d'une fédération reconnue s'adressent au secrétariat des compétitions.

Les deux dernières catégories de couples ne peuvent pas participer aux championnats de Belgique.

Les inscriptions doivent être parvenues au secrétariat des compétitions au plus tard 12 jours avant la date de la compétition concernée. Passé ce délai, des inscriptions pourraient encore être acceptées pour autant qu'elles n'auraient pas d'influence sur l'horaire général.

Une attestation médicale est obligatoire préalablement à la première participation à une compétition pour les catégories Open Classe et Formations.

11. Organisation des compétitions / frais / déroulement.

Les compétitions Bel-aL ne peuvent être organisées que par des professeurs UBPDMD licenciés ou sous leurs auspices.

Les demandes sont introduites auprès du secrétariat des compétitions.

Le comité de l'UBPDMD examine les demandes et approuve le calendrier établi par le secrétariat des compétitions. Après approbation, le trésorier de l'UBPDMD percevra le droit d'organisation de 100€.

11.1. Défraiements à payer par l'organisateur.

- Droit d'organisation : pas exigible cette année.
- Juge : 125 Euro par juge (juges étrangers: + voyage et éventuellement frais d'hébergement).
- Bureau de calcul : 125 Euro
- Secrétariat des compétitions : 125 Euro

11.2. Droit d'entrée.

Le droit d'entrée pour les compétiteurs est fixé à 6€ par personne. L'organisateur a le droit de vendre d'autres places à un prix plus élevé.

11.3. Horaire.

Le secrétaire des compétitions produira au plus tard le lundi précédent la compétition un horaire mentionnant l'heure des premiers tours éliminatoires des différentes catégories et le fera parvenir aux écoles / clubs. Cet horaire sera aussi publié sur le site web.

L'horaire établi, ainsi que les pauses, sera suivi et les compétiteurs devront pouvoir le consulter (par affichage dans la salle ou inclusion dans le programme, avec mention de la surface de la piste et la composition du jury).

Lorsque le déroulement de la compétition le permet, l'organisateur peut, avec l'accord du secrétaire des compétitions, avancer l'heure de passage des compétiteurs.

Afin de pouvoir appliquer cette règle, les compétiteurs doivent être présents et prêts à commencer leur compétition 1 (une) heure avant l'heure prévue pour leur premier passage.

11.4. Dossards.

Les dossards doivent être attribués dans l'ordre logique des catégories et ensuite par ordre alphabétique.

L'UBPDM (secrétariat des compétitions) fournira des dossards plastifiés. Chaque couple participant à chaque compétition déposera une caution de 5€ lors du retrait de son dossard auprès du secrétariat des compétitions. Cette caution sera remboursée lors de la remise du dossard au secrétariat des compétitions après la compétition.

11.5. Résultats des compétitions.

Les résultats seront publiés dès que possible sur le site web.

11.6. Accès libre aux compétitions.

Tous les membres UBPDM qui ont des compétiteurs inscrits ont accès gratuitement aux présélections et championnats nationaux.

11.7. Participation aux compétitions et condition physique.

Les compétiteurs qui se présentent à une compétition doivent être en bonne condition physique pour y participer. Lors de leur première participation en catégorie Open, ils doivent rentrer l'attestation médicale qui les autorise à y participer.

Le sportif s'engage à communiquer sans délai au secrétariat des compétitions toute modification de son état de santé qui affecterait la validité de cette attestation médicale.

Les compétiteurs doivent participer à tous les tours éliminatoires de leur catégorie pour lesquels ils sont sélectionnés pour apparaître dans le classement du jour (ex. 1/2 finale, repêchage,...). Des exceptions peuvent être accordées par le responsable des compétitions en cas d'accident ou incident qui se présenterait pendant le déroulement des compétitions.

11.8. Piste et installation musicale.

Une piste en parquet est obligatoire. La surface de la piste sera de minimum 180m². Les organisateurs doivent disposer d'une installation de diffusion musicale de réserve.

11.9. Coupes.

Il est prévu une coupe pour le vainqueur. Tous les finalistes reçoivent un certificat de participation.

11.10. Interdiction de fumer / catering.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux où se déroulent les compétitions, y compris les vestiaires.

Il est interdit de consommer des boissons qui n'ont pas été achetées auprès du tenancier de la salle. De pareils récipients ne peuvent pas être introduits dans les bâtiments (ni dans la salle, ni dans les vestiaires). L'exploitant de la salle a le droit d'interdire la consommation d'aliments apportés par les compétiteurs. Il / elle doit faire connaître cette décision par une annonce personnelle au minimum trois semaines avant la compétition. Il / elle peut faire appel au secrétariat des compétitions pour la diffusion de cette information.

L'organisateur veillera à ce que ces interdictions soient affichées et respectées.

Les infractions seront sanctionnées disciplinairement par le comité de l'UBPDPM.

12. Compétitions additionnelles.

En plus des catégories Bel-aL, l'organisateur a la liberté d'organiser le même jour une ou plusieurs compétitions additionnelles dans les disciplines suivantes :

- Tango Argentin
- Salsa
- Swing
- Formations autres formes de danses

Pour ces catégories, les règlements IDO sont d'application.

Pour ces catégories, les mêmes règles que pour les compétitions Bel-aL sont d'application : coupes, certificats, inscriptions, etc.

Concernant ces catégories, l'organisateur pourra encore accepter des inscriptions le jour même pour autant que l'horaire le permette.

13. Anti-doping.

La Belgian Amateur League est via WDC-AL liée aux règlements anti-dopage de l'Agence Mondiale Anti-Dopage (WADA).

Les couples inscrits aux compétitions sont soumis aux lois anti-dopage.

En cas de contrôle positif, des sanctions administratives pourront être prises en plus des sanctions prévues par le code pénal.

Le comité de l'UBPDPM est compétent à ce sujet.

Fait le 24.07.2012